

Expression libre de l'enfant :

Accompagnement(s) et bilan(s) :

Votre enfant est-il déjà connu de notre service : Oui Non

Votre enfant est-il accompagné par un professionnel de soins (orthophoniste, psychiatre, psychomotricien, ergothérapeute ...) : Oui Non

Si oui, auprès de quels professionnels ? Nom : Prénom : Spécialité :

Date de la dernière consultation :

Votre enfant a-t-il déjà eu une évaluation psychométrique (bilan) ? Oui Non

Si oui, auprès de quels professionnels ? Nom : Prénom : Spécialité :

Date de la dernière consultation :

La Commission d'Analyse des Demandes d'Intervention (CADI) :

Dès réception de la Demande d'Intervention, l'assistante du pôle psychologie l'enregistre. Après étude et avis favorable de la CADI, une consultation vous sera proposée (Angers ou Cholet). En cas d'avis défavorable ou réservé de cette commission, une information vous sera transmise ainsi qu'à l'école par mail.

Une contribution financière est demandée à la famille. Elle est unique pour l'année en cours et elle varie en fonction du quotient familial CAF de votre foyer.

_____ **Merci de cocher le montant correspondant à votre contribution et à votre situation dans le tableau situé ci-dessous.** _____

Tarif n°1 Consultation : première demande		Tarif n°2 Consultation : suivi de scolarité	
Quotient familial	Montant contribution financière	Montant contribution financière	
Moins de 600	20 € <input type="checkbox"/>	10 €	<input type="checkbox"/>
De 601 à 1100	40 € <input type="checkbox"/>	20 €	<input type="checkbox"/>
De 1101 à 1600	60 € <input type="checkbox"/>	30 €	<input type="checkbox"/>
De 1601 à 2100	80 € <input type="checkbox"/>	40 €	<input type="checkbox"/>
De 2101 à 2100	100 € <input type="checkbox"/>	50 €	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez indiquer vos disponibilités, nous essaierons d'en tenir compte dans la mesure du possible.

Quelle que soit votre réponse, merci de nous renvoyer ce document dès que possible.

Accord pour consultation(s)

Refus pour consultation (s)

Date :

Signatures :

La signature des **deux parents** est obligatoire